

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,
DE LA SECURITE ET DE LA CULTURE
SAHA – SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT
ET DE L'HEBERGEMENT DE L'ADULTE

Aux directions des institutions
sociales

par courriel

Neuchâtel, le 21 juin 2019

Consignes budgétaires 2020

Madame, Monsieur,

Nous sommes en mesure de vous remettre les éléments nécessaires à l'établissement de votre budget 2020. D'entente avec le chef de département, vous recevez cette année des consignes budgétaires générales accompagnées, d'un objectif financier précisé dans le courriel d'accompagnement.

Les institutions en attente de validation de leur contrat de prestations sont priées d'établir leur budget 2020 en appliquant pour le moment les mêmes consignes.

Rubrique 3 "Salaires"

Postes vacants	Les postes vacants préalablement avalisés par le SAHA, doivent être colloqués dans la classe de traitement prévue pour la fonction, avec 15 échelons.
Postes supplémentaires	Tout poste supplémentaire doit être validé par le SAHA, même s'il n'a pas de conséquence sur l'excédent de charges.
Indemnités et allocations	Les institutions sont appelées à se baser sur les montants décidés par le Conseil d'Etat en matière d'indemnités de repas et kilométriques, ainsi que d'allocations complémentaires pour enfants.
Indexation des salaires	Elle est de 0,6 %, selon le taux appliqué à la fonction publique.
Assurances sociales	Nous vous laissons le soin de vous renseigner sur d'éventuels changements à prendre en considération pour 2020.
Incitation à créer des places d'apprentissage	Dans le but de constituer un fonds d'encouragement à la formation, tout employeur est soumis à une cotisation représentant 0.58% de la masse salariale. Ces charges seront intégrées au budget de votre institution, En contrepartie, toute place d'apprentissage, actuelle et nouvelle, fera l'objet d'une indemnisation qui figurera également dans les recettes du budget. Pour plus de détail, consultez le rapport du Conseil d'Etat 18.044.

Rubrique 4 "Autres charges"

Conséquences financières de la recapitalisation de Prévoyance.ne	4421 – Intérêts sur les emprunts. 4422 – Intérêts sur le cautionnement des emprunts. 4490 – Amortissements des emprunts.
Rémunération du cautionnement de la trésorerie	4423 – Aux conditions de l'arrêté du 12 décembre 2018.

Rubrique 6 "Recettes"

Recettes hors canton	Sur la base des chiffres 2019, en tenant compte de l'évolution de ces dernières années.
Pensionnaires neuchâtelois	Selon les directives du SAHA N° 16, 17 et 18.

Investissements

Principes généraux	Lissage – Les investissements 2020 ne généreront pas d'augmentation des charges d'amortissement. Nature des investissements – La comparaison 2019-2020 des amortissements doit être faite par nature d'investissement et non pas globalement. Liste des investissements mis à jour – Sur l'annexe y relative, les investissements doivent être détaillés et non groupés ; les investissements réalisés les années précédentes doivent être indiqués.
Investissements mobiliers libres et investissements immobiliers libres	Les conditions d'amortissement sont discutées de cas en cas. Les amortissements des investissements immobiliers libres (4455) ne sont pas intégrés au calcul de l'amortissement immobilier selon l'art. 23, lettre h, RLMFI.
Investissements immobiliers pour les fondations propriétaires d'immeubles	Les investissements nécessaires devront être planifiés sur plusieurs années, utilisant au mieux, d'entente avec les banques, le potentiel d'endettement hypothécaire. Conformément aux art. 32 et 33 du RLMFI, les demandes de subventionnement doivent être présentés au SAHA.

Présentation du budget et compléments exigés

La présentation de votre budget 2020 détaillé (PP) s'établira selon les documents usuels à disposition sur le site du SAHA.

Il convient de transmettre également :

- la balance de trésorerie, sur la base du budget remis, en vue des garanties bancaires ;
- la version de votre budget selon la comptabilité analytique de votre institution ;
- la situation intermédiaire de vos comptes de l'année en cours.

Envoi et délai

Envoi **En version papier et informatique.**

Délai **28 septembre 2019 au plus tard.**

En vous remerciant d'ores et déjà pour votre précieuse collaboration, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Jacques Laurent

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke that curves upwards and then downwards into a vertical stroke with a small hook at the end.

Chef de service

Copie à l'ANMEA